



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Agent de maintenance des bâtiments

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	1/48

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	19
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	39
Glossaire technique	41
Glossaire du REAC	45

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	3/48

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

La révision en 2020 du Titre Professionnel AEB dont le dernier arrêté date du 20/04/2016 présente une configuration en quatre activités types. Ces activités ont été réorganisées dans leur contour d'emploi afin de maintenir la cohérence avec les besoins du marché du travail. L'intitulé du titre professionnel devient « Agent de Maintenance des Bâtiments » (AMB), et sa nouvelle configuration se décompose en trois activités types.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Des observations de postes, des entretiens et des enquêtes ont été menés auprès de plusieurs établissements de différentes tailles et répartis sur le territoire national. Une analyse qualitative et quantitative des offres d'emploi a été menée en parallèle.

Les observations des professionnels en activité, les entretiens réalisés avec leurs responsables hiérarchiques ainsi que les résultats des enquêtes montrent que l'agent de maintenance des bâtiments assure la maintenance courante multi techniques de premiers niveaux (électricité, plomberie, menuiserie, peinture, carrelage, plâtrerie sèche, etc.), principalement à l'intérieur des bâtiments. L'emploi s'exerce majoritairement dans des Établissements Recevant du Public (ERP), mais également dans des structures multi-services d'aide à la personne (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.). L'agent de maintenance des bâtiments doit avoir des connaissances réglementaires, organisationnelles et de communications adaptées à ces types d'établissements. Il exerce ses activités en utilisant un logiciel de Gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO). Cela impacte l'emploi par l'utilisation d'outils de communication, tels que le smartphone, la tablette et le PC (terminaux numériques), dans le cadre de ses activités quotidiennes.

L'agent de maintenance des bâtiments a l'obligation d'appliquer et de respecter les normes d'hygiène et de sécurité (suivi du cahier sanitaire, suivi du cahier de sécurité et de prévention incendie), de son établissement (ERP).

Les trois activités du titre professionnel AMB sont :

Activité 1 « Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment » regroupe et remplace les deux anciennes activités « Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment » et « Réaliser les travaux courants d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment ».

Activité 2 « Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment » remplace l'ancienne activité « Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation électrique monophasée d'un bâtiment ».

Activité 3 « Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment » remplace l'ancienne activité « Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation sanitaire d'un bâtiment ».

Liste des activités

Ancien TP : Agent d'entretien du bâtiment

Activités :

- Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment
- Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation électrique monophasée d'un bâtiment
- Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation sanitaire d'un bâtiment
- Réaliser les travaux courants d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	5/48

Nouveau TP : Agent de maintenance des bâtiments

Activités :

- Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	6/48

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment	1	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
		2	Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
		3	Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
		4	Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
2	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment	5	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
		6	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
		7	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
3	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	8	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation sanitaire d'un bâtiment
		9	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
		10	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	8/48

FICHE EMPLOI TYPE

Agent de maintenance des bâtiments

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments.

Le périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du contrôle visuel à la remise en état). Ses missions :

Assurer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre.

Établir le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réaliser le dépannage dans la limite de ses compétences, sinon faire intervenir une entreprise spécialisée.

Effectuer la maintenance améliorative courante (aménagements divers, finitions, électricité, plomberie, etc.), dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une pièce, d'un local, etc.

L'emploi d'agent de maintenance des bâtiments s'exerce majoritairement dans des établissements recevant du public (ERP), composés de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation, mais également dans des structures multi-services d'aide à la personne (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.). L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des personnes pendant et après son intervention. Il travaille généralement seul ou en binôme, suivant le poids et l'encombrement des matériaux et équipements utilisés et doit avoir une connaissance des bases techniques et opérationnelles pour réaliser des interventions de premiers niveaux dans plusieurs métiers (carreleur, électricien, peintre, plaquiste, plombier chauffagiste, menuisier, solier, etc.).

L'agent de maintenance des bâtiments est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, les autres collaborateurs, les intervenants extérieurs et les résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Il doit être attentif à sa manière de communiquer avec ces derniers. Il tient compte de ce contexte dans la préparation et ses interventions de maintenance courante de premiers niveaux.

En fin d'opération, il renseigne les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), et informe son responsable hiérarchique des désordres divers constatés nécessitant une intervention urgente.

Conformément aux articles R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, l'agent de maintenance des bâtiments qui réalise des travaux d'ordre électrique, des essais après travaux ou des interventions générales, tels que définis dans ce référentiel, est habilité B1 et BR par son employeur.

L'agent de maintenance des bâtiments, dans sa pratique, tient compte des règles concernant le tri des déchets de chantier, l'utilisation rationnelle des matériaux, des liants et de l'eau. Avant toute intervention sur différents supports (murs/sols), pour percer, poncer etc., il doit prendre connaissance, par l'intermédiaire de son responsable hiérarchique, de la nature et de la composition de ces derniers, afin d'être informé de la présence éventuelle d'amiante (et/ou de plomb).

Enfin, il participe à la démarche d'amélioration continue de la qualité, de la gestion des risques et des conditions de sécurité des autres collaborateurs, des occupants, résidents, etc.

L'agent de maintenance des bâtiments a l'obligation d'appliquer et de respecter les normes d'hygiène et de sécurité (suivi du cahier sanitaire, suivi du cahier de sécurité et de prévention incendie), de son établissement (ERP).

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Structures ou institutions d'accueil pour personnes âgées ou personnes en situation de handicap
- Établissements de soins
- Hôtels et pensions de famille

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	9/48

- Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement
- Établissements de Plein Air
- Administrations, banques, bureaux
- Magasins de vente, centres commerciaux
- Entreprises

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Agent de maintenance et d'entretien polyvalent des locaux
- Agent de maintenance multi techniques immobilières
- Agent polyvalent d'entretien
- Agent polyvalent du service de maintenance
- Factotum
- Ouvrier de maintenance polyvalent des bâtiments
- Ouvrier qualifié de maintenance dans l'hôtellerie de plein air

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Électricité :

Articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail, relatifs à l'habilitation électrique.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
2. Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
3. Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures
Mobiliser les environnements numériques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	10/48

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230r--Entretien général des bâtiments

Fiche(s) Rome de rattachement

I1203 Maintenance des bâtiments et des locaux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	11/48

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans cette activité, l'agent de maintenance des bâtiments maintient en état d'utilisation les aménagements intérieurs d'un bâtiment.

A partir d'un plan de maintenance préventive défini, il réalise les opérations de maintenance programmées (nettoyage, contrôle, remplacement d'éléments), des menuiseries et des fermetures d'un bâtiment afin de prévenir toute apparition de désordre.

A partir de fiches d'interventions correctives (concernant une anomalie sur une cloison, un plafond, un sol, une menuiserie, un mobilier, etc.) fournies par son responsable hiérarchique, il diagnostique la cause du désordre et/ou dégradation (état d'usage). Il définit une méthode d'intervention et la met en œuvre en préservant l'ensemble de l'ouvrage.

Dans le cadre de la maintenance améliorative (reconditionnement intérieur d'un local par exemple), à partir de la fiche d'intervention, de plans et d'un descriptif de travaux, il déconstruit tout ou partie d'ouvrage non structural. Il construit des ouvrages d'aménagements (cloison et/ou plafond). Il pose et installe des éléments menuisés manufacturés (plinthes, baguettes, tablettes, nez de cloison, etc.). En finitions, il pose au sol des carreaux de céramiques et/ou dalles en PVC. Il pose au mur des carreaux de céramiques et/ou de revêtements muraux et met en peinture (finition de qualité B), différents supports. Il assemble, met en place et entretien du petit mobilier en kit.

En fin d'opération, il renseigne les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), et informe son responsable hiérarchique des désordres divers constatés nécessitant une intervention urgente.

L'emploi d'agent de maintenance des bâtiments s'exerce le plus souvent dans des établissements recevant du public (ERP), composés de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation, mais également dans des structures multi-services d'aide à la personne (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.). L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. En fonction de la nature des travaux, il emploie différentes techniques propres à la réalisation d'un aménagement. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux des métiers de plaquiste, menuisier, peintre, carreleur, solier. Il doit avoir une bonne connaissance des bases techniques et opérationnelles de maintenance de premiers niveaux de chaque métier.

Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et matériaux mis en œuvre en fonction de la nature et de l'état des supports.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Électricité :

Articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail, relatifs à l'habilitation électrique.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	13/48

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Organiser ses actions

Respecter des règles et des procédures

Mobiliser les environnements numériques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	14/48

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans cette activité l'agent de maintenance des bâtiments maintient en état de fonctionnement l'installation et les équipements électriques d'un bâtiment.

A partir d'un plan de maintenance préventive défini, il contrôle les équipements du réseau électrique afin de prévenir toute apparition de désordre.

A partir de fiches d'intervention corrective fournies par son responsable hiérarchique, il diagnostique la cause du dysfonctionnement sur l'installation électrique. Il réalise les opérations de maintenance et de réparation en appliquant un mode opératoire adapté à la situation tout en préservant l'ensemble de l'installation électrique.

Lors d'un reconditionnement intérieur d'une pièce ou d'un local, à partir de fiches d'intervention améliorative, de plans et de descriptif fournis par son responsable hiérarchique, il déplace ou réalise une installation d'un appareillage électrique (prise, commande, point lumineux), d'une installation électrique monophasée.

En fin d'opération, il renseigne les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), et informe son responsable hiérarchique des dysfonctionnements divers constatés nécessitant une intervention urgente.

L'emploi d'agent de maintenance des bâtiments s'exerce le plus souvent dans des établissements recevant du public (ERP), composés de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation, mais également dans des structures multi-services d'aide à la personne (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.). L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il doit avoir une connaissance des bases techniques et opérationnelles pour réaliser des interventions de premiers niveaux du métier d'électricien. Si les travaux à réaliser nécessitent une intervention un peu plus lourde ou ne relèvent pas de son champ de compétences, il le signale à son responsable hiérarchique. De même, lorsqu'une opération de maintenance n'est pas possible rapidement, il procède sur consignes de son responsable hiérarchique à une mise en sécurité de l'installation électrique, effectue un dépannage provisoire afin de permettre à l'équipement d'assurer en totalité ou en partie ses fonctions dans l'attente d'une réparation définitive.

Conformément aux articles R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, l'agent de maintenance des bâtiments qui réalise des travaux d'ordre électrique, des essais après travaux ou des interventions générales, tels que définis dans ce référentiel, est habilité B1 et BR par son employeur.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Électricité :

Articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail, relatifs à l'habilitation électrique.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	15/48

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Organiser ses actions

Respecter des règles et des procédures

Mobiliser les environnements numériques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	16/48

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans cette activité l'agent de maintenance maintient en état de fonctionnement l'installation thermique et sanitaire d'un bâtiment.

A partir d'un plan de maintenance préventive défini, il contrôle les équipements de l'installation sanitaire et/ou de chauffage afin de prévenir toute apparition de désordre.

A partir de fiches d'interventions correctives fournies par son responsable hiérarchique, il diagnostique la cause du dysfonctionnement sur le réseau sanitaire et/ou de chauffage et réalise les opérations de maintenance de premiers niveaux en appliquant un mode opératoire adapté à la situation tout en préservant l'ensemble de l'installation sanitaire et/ou de chauffage.

Lors d'une restructuration intérieure d'une pièce ou d'un local, à partir de fiches d'intervention améliorative, de plans et d'un descriptif fournis par son responsable hiérarchique, il équipe, pose et raccorde des appareils sanitaires (lavabo, lave-main, w.c., chauffe-eau, bac à douche, urinoir, etc.).

En fin d'opération, il renseigne les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), et informe son responsable hiérarchique des dysfonctionnements divers constatés nécessitant une intervention urgente.

L'emploi d'agent de maintenance des bâtiments s'exerce le plus souvent dans des établissements recevant du public (ERP), composés de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation, mais également dans des structures multi-services d'aide à la personne (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.). L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il doit avoir une connaissance des bases techniques et opérationnelles pour réaliser des interventions de premiers niveaux du métier de plombier chauffagiste. Si les travaux à réaliser nécessitent une intervention un peu plus lourde ou ne relèvent pas de son champ de compétences, il le signale à son responsable hiérarchique. De même, lorsqu'une opération de réparation n'est pas possible rapidement, il procède sur consignes de son responsable hiérarchique à un dépannage provisoire afin de permettre à l'équipement d'assurer en totalité ou en partie ses fonctions dans l'attente d'une réparation définitive.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment

Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	17/48

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Organiser ses actions

Respecter des règles et des procédures

Mobiliser les environnements numériques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	18/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, de plans et d'un descriptif, réaliser des travaux d'aménagements de premiers niveaux. Préparer le poste de travail. Déconstruire tout ou partie de cloison de distribution ou de plafond en plaque de plâtre. Modifier ou créer des ouvrages à base de plâtre sec selon les règles professionnelles (aplomb, niveau et fixation). Utiliser en toute sécurité des machines électroportatives. Poser des éléments menuisés manufacturés (plinthes, baguettes, tablettes, nez de cloison, etc.), selon les règles professionnelles (ajustement, symétrie, qualité de coupe et fixations). Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans le cadre par exemple d'un reconditionnement intérieur d'une pièce ou d'un local, le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. En fonction de la nature des travaux, il emploie différentes techniques propres à la réalisation d'un aménagement. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux des métiers de plaquiste et de menuisier. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et matériaux en fonction de la nature et de l'état des supports.

Critères de performance

Les principes de déconstruction d'un ouvrage de second œuvre sont connus.

L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité.

Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et descriptif sont respectées.

Les principes de construction d'ouvrage à base de plâtre sec sont connus.

Le montage de l'ouvrage à base de plâtre sec respecte les règles professionnelles (aplombs, niveaux et planités).

L'utilisation des machines électroportatives se fait en toute sécurité.

La pose des éléments menuisés manufacturés respecte les règles professionnelles (ajustement, symétrie, qualité de coupe et fixations).

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'exécution d'aménagements intérieurs

Exploiter un document fabricant

Déconstruire tout ou partie d'ouvrage en matériaux secs à base de plâtre

Réaliser l'implantation et le traçage de l'emplacement du futur ouvrage à construire

Construire l'ouvrage en respectant les normes de mise en œuvre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	19/48

Poser des éléments menuisés

Préparer son intervention

Organiser son poste de travail

Renseigner une fiche d'intervention

Réaliser le traitement des déchets

Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées

Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)

Connaissance des différents matériaux et produits utilisés pour construire des cloisons et des plafonds en matériaux secs à base de plâtre

Connaissance des règles de sécurité concernant les travaux en site occupé

Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	20/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche d'intervention, de plans et d'un descriptif, réaliser des travaux de finitions de premiers niveaux. Préparer le poste de travail. Poser au sol des carreaux de céramiques et/ou dalles en PVC. Poser au mur de revêtements muraux selon les règles professionnelles (calepinage, planéité et qualité de finition), mettre en peinture différents supports selon les règles professionnelles (qualité de finition B). Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans le cadre par exemple d'un reconditionnement intérieur d'une pièce ou d'un local, le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. En fonction de la nature des travaux, il emploie différentes techniques propres à la réalisation des finitions. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux des métiers de peintre, de carreleur et de solier. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et matériaux en fonction de la nature et de l'état des supports.

Critères de performance

L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité.

Les opérations de mise en œuvre des matériaux et produits de finitions sont connues.

Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et descriptif sont respectées.

La pose du revêtement mural respecte les règles professionnelles (calepinage, planéité et qualité de finition).

La mise en peinture des différents subjectiles respecte les règles professionnelles (qualité de finition B).

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'exécution d'aménagements intérieurs

Exploiter un document fabricant et une fiche de donnée de sécurité

Consulter un catalogue fournisseur

Préparer les supports (égrenage, lessivage par exemple)

Réaliser les travaux d'apprêts (impression, rebouchage par exemple)

Mettre en peinture les murs, les plafonds et les boiseries

Poser par collage au sol et au mur des carreaux de céramiques

Poser des dalles, des lés de revêtements souples

Poser des revêtements muraux ordinaires

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	21/48

Préparer, apprêter et appliquer de la peinture (qualité de finition B), sur différents supports.

Préparer son intervention
Organiser son poste de travail
Renseigner une fiche d'intervention
Utiliser le matériel de travail en hauteur

Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)

Connaissance des différents produits et leur utilisation pour effectuer des travaux courants de pose au sol et au mur de revêtements durs
Connaissance des familles courantes de colles, adhésifs et revêtements durs
Connaissance des différents produits et leurs utilisations pour effectuer des travaux courants de pose au sol de revêtements souples
Connaissance des familles courantes de colles et de revêtements souples
Connaissance des différents produits et leur utilisation pour effectuer des travaux courants de peinture et de revêtements muraux
Connaissance des règles et des techniques courantes pour poser au sol des revêtements souples
Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé
Connaissance des pathologies courantes des supports
Connaissance des familles courantes de colles et de revêtements muraux
Connaissance des règles et des techniques courantes pour déposer, préparer, apprêter et poser des revêtements muraux
Connaissance des règles et les techniques courantes pour poser au sol et au mur des revêtements durs
Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	22/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche d'intervention fournie, réaliser les opérations de maintenance préventive (nettoyage, contrôle, remplacement d'élément, gestion des déchets suivant leurs classes), des menuiseries et des fermetures d'un bâtiment afin de prévenir toute apparition de désordre. Tenir à jour l'organigramme de serrurerie. Monter et entretenir du mobilier en kit. En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), en signalant toutes anomalies.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux des métiers de serrurier et de menuisier. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et accessoires mis en œuvre.

Suite à ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes. Ces interventions seront ensuite planifiées et réalisées une fois les pièces de rechange approvisionnées. S'il détecte des anomalies nécessitant une intervention un peu plus lourde ou ne relevant pas de son champ de compétence, il le signale à son responsable hiérarchique. De même, lorsqu'une opération de réparation n'est pas possible rapidement, il procède sur consignes de son responsable hiérarchique à un dépannage provisoire afin de permettre à l'équipement d'assurer en totalité ou en partie ses fonctions dans l'attente d'une réparation définitive.

En fin d'opération, il renseigne les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), et informe son responsable hiérarchique des dysfonctionnements divers constatés nécessitant une intervention urgente.

Critères de performance

Les opérations de maintenance préventive (nettoyage, contrôle, remplacement d'élément) des menuiseries et des fermetures d'un bâtiment sont connues.

Les principes de mise à jour de l'organigramme de serrurerie sont connus.

Les principes de montage de meuble en kit sont connus.

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'exécution d'aménagements intérieurs

Exploiter un document fabricant

Réaliser les opérations de maintenance préventive (nettoyage, contrôle, remplacement d'éléments), sur une menuiserie et/ou fermetures d'un bâtiment classé ERP

Choisir l'outillage adapté pour effectuer les contrôles

Remplacer des éléments de serrurerie

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	23/48

Monter du mobilier en kit

Préparer son intervention

Organiser son poste de travail

Renseigner une fiche d'intervention

Réaliser le traitement des déchets

Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées

Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)

Connaissance des différentes menuiseries intérieures et extérieures d'un bâtiment classé ERP

Connaissance des différentes fermetures d'un bâtiment classé ERP

Connaissance des serrures équipant les menuiseries d'un bâtiment classé ERP

Connaissance des opérations de maintenance préventive (nettoyage, contrôle, remplacement d'élément)

Des menuiseries et fermetures d'un bâtiment classé ERP

Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	24/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention (concernant une anomalie sur une cloison, un plafond, un sol, une menuiserie, une fermeture, un accessoire d'aménagement, un petit mobilier), identifier et diagnostiquer la cause du désordre d'un ouvrage du second œuvre. Remettre en état l'ouvrage en respectant les règles professionnelles liées à chaque métier (matériaux et matériels utilisés, mode opératoire, planification). Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux des métiers de plaquiste, de peintre, de carreleur, de solier, de menuisier et de serrurier. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires, définis par le fabricant, des produits et accessoires mis en œuvre.

Pour réaliser ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes.

Critères de performance

Les principes de maintenance corrective d'un ouvrage du second œuvre (cloison, plafond, sol, menuiserie, fermeture, accessoire d'aménagement, petit mobilier) sont connus.

La remise en état de l'ouvrage respecte les règles professionnelles de chaque métier (matériaux et matériels utilisés, mode opératoire, planification).

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'exécution d'aménagements intérieurs

Exploiter un document fabricant

Diagnostiquer l'état d'un l'ouvrage existant endommagé

Diagnostiquer le dysfonctionnement de l'élément menuisé ou de l'accessoire à réparer

Choisir les matériaux adaptés pour réparer l'ouvrage endommagé

Réparer l'élément d'ouvrage endommagé en respectant les normes de mise en œuvre

Evaluer les travaux d'entretien et de réparation à effectuer sur des éléments menuisés ou sur les accessoires associés

Déposer les parties d'éléments menuisés ou les accessoires à réparer (battant de porte, serrure, poignée, système de fermeture par exemple)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	25/48

Réaliser la réparation de l'élément menuisé ou de l'accessoire (remplacement, ajustement, réglage, graissage)

Choisir les matériaux adaptés pour réparer l'élément menuisé ou l'accessoire

Réparer l'élément menuisé en le rendant fonctionnel

Réaliser le montage et la maintenance de petits mobiliers

Réaliser les travaux de reprise sur des revêtements de sol existants (changement de dalles)

Réaliser les travaux de reprise sur des revêtements durs existants (changement de carreaux, faïence)

Préparer son intervention

Organiser son poste de travail

Renseigner une fiche d'intervention

Réaliser le traitement des déchets

Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées

Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)

Connaissance des pathologies courantes des supports

Connaissance des principes d'identification des désordres sur le bâti et les équipements d'aménagement à l'intérieur d'un bâtiment

Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	26/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, de plans et d'un descriptif, réaliser des travaux d'ordre électrique. Déplacer ou installer un appareillage électrique (prise, commande, point lumineux), et le raccorder au tableau de distribution en respectant les règles professionnelles (protection, câblage, connexion, fixation). Contrôler le fonctionnement du circuit électrique. Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans le cadre d'un reconditionnement intérieur d'un petit local équipé d'un tableau de distribution électrique monophasée congné, le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier d'électricien. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires, définis par le fabricant, des produits et équipements mis en œuvre.

Conformément aux articles R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, l'agent de maintenance des bâtiments qui réalise des travaux d'ordre électrique, des essais après travaux ou des interventions générales, tels que définis dans ce référentiel est habilité B1 et BR par son employeur.

Critères de performance

Les principes de fonctionnement d'une installation électrique sont connus.

Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et le descriptif sont respectées.

Le déplacement ou la pose de l'appareillage électrique (commande, prise, point lumineux) et son raccordement au tableau de distribution respectent les règles professionnelles (protection, câblage, connexion, fixation).

Le contrôle de bon fonctionnement est correctement effectué.

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation électrique

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle et de prise de mesures

Appliquer les règles de pose des appareillages électriques

Appliquer les règles de pose et d'assemblage des composants électriques entre eux

Réaliser la pose et le raccordement des équipements électriques terminaux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	27/48

Réaliser les vérifications électriques de ses raccordements à une installation monophasée

Préparer son intervention
Organiser son poste de travail
Renseigner une fiche d'intervention
Réaliser le traitement des déchets

Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)

Connaissance des principes de base de l'électricité
Connaissance des principes de fonctionnement du matériel électrique
Connaissance des principes d'installation du matériel électrique
Connaissance des normes des installations électriques des bâtiments recevant du public
Connaissance des risques électriques pour assurer sa sécurité
Connaissance des principes de vérification avant mise sous tension d'une installation électrique monophasée
Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	28/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, contrôler les équipements du réseau électrique afin de prévenir toute apparition de désordre. Procéder à la mise en sécurité d'un circuit électrique lors d'une anomalie constatée. En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier d'électricien. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires, définis par le fabricant, des produits et équipements mis en œuvre.

Suite à ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes. Ces interventions seront ensuite planifiées et réalisées une fois les pièces de rechange approvisionnées. S'il détecte des anomalies nécessitant une intervention un peu plus lourde ou ne relevant pas de son champ de compétence, il met l'installation en sécurité et le signale immédiatement à son responsable hiérarchique.

Conformément aux articles R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, l'agent de maintenance des bâtiments qui réalise des travaux d'ordre électrique, des essais après travaux ou des interventions générales, tels que définis dans ce référentiel, est habilité B1 et BR par son employeur.

Critères de performance

Les gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation électrique sont connues.

Les contrôles des équipements du réseau électrique sont connus.

Les procédures de mise en sécurité d'un circuit électrique lors d'une anomalie constatée sont connues.

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation électrique

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle et de prise de mesures

Appliquer les règles de pose et de remplacement des appareillages électriques

Identifier le type d'équipement à contrôler

Préparer son intervention

Organiser son poste de travail

Renseigner une fiche d'intervention

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	29/48

Réaliser le traitement des déchets

Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées

Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)

Connaissance des principes de fonctionnement d'un circuit électrique triphasé

Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation Téléphonie / RJ45

Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation Sécurité incendie

Connaissance des gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation électrique

Connaissance des procédures d'urgence de mise en sécurité d'une installation électrique

Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé

Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	30/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, diagnostiquer la cause du dysfonctionnement sur le réseau électrique. Définir et appliquer une procédure d'intervention pour remédier au dysfonctionnement en respectant l'intégrité de l'installation électrique (mise en sécurité, mode opératoire, matériels et équipements utilisés, dépannage ou réparation). Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, remise en service partielle ou totale, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier d'électricien. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires, définis par le fabricant, des produits et accessoires mis en œuvre.

Pour réaliser ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes.

Conformément aux articles R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, l'agent de maintenance des bâtiments qui réalise des travaux d'ordre électrique, des essais après travaux ou des interventions générales, tels que définis dans ce référentiel, est habilité B1 et BR par son employeur.

Critères de performance

La cause du dysfonctionnement est diagnostiquée.

La procédure pour remédier au dysfonctionnement est appropriée et respecte l'intégrité de l'installation électrique (mise en sécurité, mode opératoire, matériels et équipements utilisés, dépannage ou réparation).

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, remise en service partielle ou totale, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation électrique

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Identifier les dysfonctionnements sur une installation électrique

Définir une procédure d'intervention

Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle et de prise de mesures

Appliquer les règles de pose et de remplacement des appareillages électriques

Remettre en fonction une installation électrique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	31/48

Préparer son intervention
Organiser son poste de travail
Renseigner une fiche d'intervention
Réaliser le traitement des déchets

Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées

Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)

Connaissance des principes de fonctionnement d'un circuit électrique triphasé

Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation Téléphonie / RJ45

Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation Sécurité incendie

Connaissance des différents types de dysfonctionnement des équipements et d'une installation électrique

Connaissance des différents types de dysfonctionnement des équipements et d'une installation Téléphonie / RJ45

Connaissance des différents types de dysfonctionnement des équipements et d'une installation Sécurité incendie

Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé

Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	32/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, de plans et d'un descriptif, réaliser des travaux sur une installation sanitaire. Déplacer ou poser un appareil sanitaire et le raccorder aux réseaux d'évacuation et d'alimentation d'eau en respectant les règles professionnelles (montage, soudure, fixation, collage, étanchéité). Vérifier le fonctionnement de l'appareil sanitaire. Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans le cadre d'un reconditionnement intérieur d'un petit local équipé d'un tableau de distribution électrique monophasée consigné, le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier de plombier. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires, définis par le fabricant, des produits et équipements mis en œuvre.

Critères de performance

Les principes de fonctionnement d'une installation sanitaire sont connus.

Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et descriptif sont respectées.

Le déplacement ou la pose de l'appareil sanitaire et son raccordement aux réseaux d'évacuation et d'alimentation d'eau respectent les règles professionnelles (montage, soudure, fixation, collage, étanchéité).

Le contrôle de bon fonctionnement est correctement effectué.

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation sanitaire

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Equiper et monter des appareils et accessoires sanitaires

Raccorder des appareils sanitaires au réseau d'alimentation EF/EC et d'évacuation EU/EV

Préparer son intervention

Organiser son poste de travail

Renseigner une fiche d'intervention

Réaliser le traitement des déchets

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	33/48

Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées

Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)

Connaissance du principe d'évacuation d'un réseau EU/EV

Connaissance du principe d'alimentation d'un réseau EF/EC

Connaissance des principes de fonctionnement des appareils sanitaires

Connaissance des différents composants et leur utilisation d'une installation sanitaire

Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé

Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	34/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, contrôler les équipements du réseau thermique et sanitaire afin de prévenir toute apparition de désordre. Procéder à la mise en sécurité du réseau thermique et sanitaire lors d'une anomalie constatée. En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier de plombier chauffagiste. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et équipements mis en œuvre.

Suite à ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes. Ces interventions seront ensuite planifiées et réalisées une fois les pièces de rechange approvisionnées. S'il détecte des anomalies nécessitant une intervention un peu plus lourde ou ne relevant pas de son champ de compétence, il met l'installation en sécurité et le signale immédiatement à son responsable hiérarchique.

Critères de performance

Les gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation thermique et sanitaire sont connues.

Les contrôles des équipements d'un réseau thermique et sanitaire sont connus.

Les procédures de mise en sécurité d'un réseau thermique et sanitaire lors d'une anomalie constatée sont connues.

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation thermique et sanitaire

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Appliquer les règles de pose et de remplacement des appareillages thermiques et sanitaires

Identifier le type d'équipement à contrôler

Préparer son intervention

Organiser son poste de travail

Renseigner une fiche d'intervention

Réaliser le traitement des déchets

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	35/48

Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées

Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)

Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation thermique et sanitaire

Connaissance des gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation sanitaire

Connaissance des gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation thermique

Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé

Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	36/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, diagnostiquer la cause du dysfonctionnement sur l'installation thermique et sanitaire. Définir et appliquer une procédure d'intervention pour remédier au dysfonctionnement en respectant l'intégrité de l'installation thermique et sanitaire (mise en sécurité, mode opératoire, matériels et équipements utilisés, dépannage ou réparation). Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, remise en service partielle ou totale, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier de plombier chauffagiste. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et accessoires mis en œuvre.

Suite à ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes.

Critères de performance

La cause du dysfonctionnement est diagnostiquée.

La procédure pour remédier au dysfonctionnement est appropriée et respecte l'intégrité de l'installation thermique et sanitaire (mise en sécurité, mode opératoire, matériels et équipements utilisés, dépannage ou réparation).

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, remise en service partielle ou totale, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation thermique et sanitaire

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Identifier les dysfonctionnements sur une installation thermique et sanitaire

Définir une procédure d'intervention

Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle

Appliquer les règles de pose et de remplacement d'équipement thermique et sanitaire

Remettre en fonction une installation thermique et sanitaire

Préparer son intervention

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	37/48

Organiser son poste de travail
Renseigner une fiche d'intervention
Réaliser le traitement des déchets

Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées

Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)

Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation sanitaire

Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation thermique

Connaissance des différents types de dysfonctionnement des équipements et d'une installation sanitaire

Connaissance des différents types de dysfonctionnement des équipements et d'une installation thermique

Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé

Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	38/48

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans ses activités de maintenance à l'intérieur des bâtiments, transmettre des renseignements oralement et/ou par écrit à son responsable hiérarchique, les collaborateurs de différents services, des occupants, résidents et différents intervenants spécialisés.

Les informations communiquées oralement par le professionnel doivent être claires, exactes techniquement et argumentées réglementairement. Ces informations peuvent engager la responsabilité de l'établissement.

Critères de performance

Les renseignements fournis à son responsable hiérarchique et aux intervenants spécialisés, d'un point de vue technique et réglementaire sont clairs et exacts.

Les informations transmises aux occupants, résidents du site lors de l'intervention sont sans ambiguïtés et claires (lieux, date, horaire, durée de l'intervention).

Organiser ses actions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Après avoir pris connaissance des fiches d'interventions prévues pour la journée, l'agent de maintenance des bâtiments collecte, si besoin, des informations complémentaires (auprès des résidents, autres collaborateurs, historique), planifie ses interventions par ordre de priorité, prépare les matériels et les accessoires nécessaires, puis réalise l'intervention. L'agent de maintenance des bâtiments, dans certains cas, accompagne et suit les interventions d'entreprises spécialisées.

Critères de performance

Les trajets sont optimisés.

Les informations complémentaires portées sur la fiche d'intervention sont exactes.

Le matériel et les documentations sélectionnées sont adaptés aux interventions.

L'accompagnement et le suivi des interventions d'entreprises spécialisées sont pris en compte dans l'organisation de la journée.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors des différentes activités, travailler en sécurité avec des matériels et des produits comportant des risques pour soi-même, les autres collaborateurs ainsi que les personnes pouvant se trouver à proximité de l'intervention. Respecter la réglementation concernant les établissements recevant du public (ERP), les consignes de son responsable hiérarchique ainsi que les recommandations des fabricants et des distributeurs pour l'utilisation des matériels, des équipements et des produits mis en œuvre. Respecter l'environnement.

Critères de performance

La réglementation et la législation concernant les établissements recevant du public (ERP) sont connues. Les EPI correspondent aux risques et sont portés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	39/48

Les éléments de protection collective sont mis en place.
Les consignes et recommandations du responsable hiérarchique sont comprises et appliquées.
Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur).

Mobiliser les environnements numériques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au cours de ses activités de maintenance courante, utiliser l'outil numérique pour exploiter et renseigner les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), équipé des logiciels de gestion de maintenance (GMAO). Utiliser internet et/ou l'intranet pour rechercher des informations techniques ou réglementaires. Echanger des informations avec son responsable hiérarchique, les autres collaborateurs, les différents services et les différents intervenants spécialisés. Imprimer un document.

Critères de performance

Les renseignements notés sur la fiche d'intervention d'un point de vue technique, réglementaire et de planning, sont clairs et exacts.

L'action de maintenance réalisée est clairement notifiée dans la fiche d'intervention.

Les informations récoltées sur internet sont utiles à l'intervention programmée

Les documents renseignés sont adressés à la bonne personne.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	40/48

Glossaire technique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	41/48

Glossaire technique

ERP

Etablissement recevant du public

GMAO

Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur.

Maintenance courante

La maintenance courante recouvre des interventions qui ont un caractère répétitif et relativement fréquent sur une année. Ces interventions sont effectuées par l'équipe de maintenance du site immobilier ou une société spécialisée extérieure. Elle comprend 3 types de maintenance de niveaux 1, 2 et 3.

Types de maintenance :

- Préventive :

Maintenance exécutée à des intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits et destinée à réduire la probabilité de défaillance ou la dégradation du fonctionnement d'un bien.

- Corrective :

Maintenance exécutée après détection d'une panne et destinée à remettre un bien dans un état dans lequel il peut accomplir une fonction requise.

- Améliorative :

Maintenance exécutée pour modifier et améliorer la sûreté de fonctionnement du bien sans changer sa fonction.

Niveaux de maintenance (Norme européenne homologuée NF EN 13306)

- Niveau 1 :

Intervention : réglages simples - ronde de surveillance d'état.

Lieu : sur place.

Exemples : remplacement de lampe.

- Niveau 2 :

Intervention : dépannage par échange standard - opérations mineures de maintenance préventive – réglages simples.

Lieu : sur place.

Exemples : changement d'un contacteur - contrôle de fusibles - réarmement de disjoncteur.

- Niveau 3 :

Intervention : identification et diagnostic de pannes - réparation par échange standard ou fonctionnellement équivalent - réparations mineures - maintenance préventive à l'aide de procédure détaillées.

Lieu : sur place.

Exemples : identification d'un élément défaillant et recherche de la cause, élimination de la cause.

- Niveau 4 :

Travaux importants de maintenance corrective et préventive, à l'exception de la rénovation et de la reconstruction.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	42/48

- Niveau 5 :
Réparation, reconstruction ou exécution de réparations importantes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	43/48

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	45/48

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMB	REAC	TP-00361	08	17/05/2023	18/03/2021	46/48

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

